

GUADELOUPE



VILLE DE BASSE-TERRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Session Ordinaire du JEUDI 09 AVRIL 2026

Délibération affichée

Le 21 AVR. 2026

Effectif du Conseil : 29

Présents : 28

Absents et Excusé(es) : 00

Procuration(s) : 01

N° d'ordre : 19/2026

Domaine d'intervention : 5.3. / Désignation de représentants

L'an deux mil vingt-six et le Jeudi neuf du mois de D'avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Basse-Terre régulièrement convoqué, par courrier en date du deux avril, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Basse-Terre dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Monsieur André ATALLAH.

La convocation a été affichée en Mairie, le 02 Avril 2026.

PRÉSENTS : M. ATALLAH André, Maire ; - M. GUILLAUME Bernard, 1^{er} Maire-Adjoint ; - Mme RODES Brigitte, 2^{ème} Maire-Adjoint ; M. ISSA Jean-François, Maire-Adjoint 3^{ème} ; - Mme OTTO Julie, 4^{ème} Maire-Adjoint ; - M. BOYAU Alex, Maire -Adjoint 5^{ème} ; - Mme LACROIX, Jenia, 6^{ème} Maire-Adjoint ; - M. CARRIÈRE Pierre, 7^{ème} Maire-Adjoint. Mme NIRELLEP-MONLOUIS Maddly, 8^{ème} Maire-Adjoint ; - Mme LYSIMAQUE Maguy ; - M. JEANNETE Joel, -Mme LESTIN Léna ; - M. RUART Alex ; - Mme RODES Nicole ; - M. TABAR Patrice ; - Mme PELLERIN Alicia ; - Mme JÉRÉMIE Marie-Louise ; - M. FARIAL Harold ; - M. PERAIN Franck ; - Mme RAMASSAMY Betty ; - M. MARCEL Didier ; - Mme OUSSÉLIN Johanna ; - Mme BOUCHAUT Cécilia ; - M. LOBEAU Joël ; - Mme EDDO Nathalie ; - M. MUSQUET Jean-Marie ; - Mme PAISLEY Yanetti ; - M. GENDREY Roland - Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : - M. MIRRE Jocelyn (procuration donnée à M. JEANNETE Joel) : Conseillers Municipaux.

ABSENTS : Néant.

Les 28 conseillers municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Mme OTTO Julie, a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

**DÉLIBÉRATION RELATIVE À LA DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE
AUX CONSEILS D'ADMINISTRATION DES ÉTABLISSEMENTS
PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2026 - DELIB N° 19/2026 - REF : 5.3/ DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS
« DÉLIBÉRATION RELATIVE À LA DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE AUX CONSEILS
D'ADMINISTRATION DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT ».**

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur Le Maire indique que, conformément à l'article R 421-14-7 du Code de l'éducation, la commune siège au Conseil d'Administration des collèges et lycées implantés sur son territoire.

À ce titre, la Ville de Basse-Terre dispose de deux représentants au Conseil d'Administration de chacun des établissements.

Par suite de l'installation du nouveau conseil municipal, il convient de désigner les représentants de la Ville.

L'Assemblée est invitée à en délibérer.

DISPOSITIF DÉCISIONNEL LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article L2121-33 qui dispose que le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieures dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes. » ;

VU le Code de l'Éducation Nationale ;

VU le décret n°2014-1236 du 24 octobre 2014 relatif aux dispositions réglementaires du livre IV du code de l'éducation portant modification dans la composition des conseils d'administration des collèges et des lycées ;

VU le procès-verbal en date du 20 Mars 2026 constatant l'installation du Conseil municipal ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de désigner les représentants de la collectivité au sein des conseils d'administration des collèges et lycées implantés sur son territoire ;

CONSIDÉRANT l'Exposé des motifs ci-dessus ;

APRÈS en avoir délibéré,

DÉCIDE À LA MAJORITÉ

**SOIT 24 VOIX POUR DONT 01 PROCURATION (M. MIRRE Jocelyn)
05 ABSTENTIONS (M. LOBEAU Joel, Mme EDDO Nathalie, M. MUSQUET Jean-Marie, Mme PAISLEY Yanetti, M. GENDREY Roland)**

ARTICLE 1 : DE DÉSIGNER les membres titulaires et suppléants suivants, pour la durée du mandat, au conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 21/04/2026

Reçu en préfecture le 21/04/2026

Publié le 21 AVR. 2026

ID : 971-219711058-20260409-192026-DE



CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2026 - DELIB N° 19/2026 - REF : 5.3 / DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS
« DÉLIBÉRATION RELATIVE À LA DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE AUX CONSEILS
D'ADMINISTRATION DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT ».

COLLÈGE JOSEPH PITAT À PETIT-PARIS :

- Titulaire :
- PELLERIN Alicia

- Suppléant :
- RAMASSAMY Betty

LYCÉE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE GERVILLE-RÉACHE :

- Titulaire :
- RUART Alex

- Suppléant :
- FARIAL Harold

LYCÉE POLYVALENT RAOUL-GEORGES NICOLO À RIVIÈRE DES PÈRES

- Titulaire :
- LACROIX Jénia

- Suppléants :
- MIRRE Jocelyn

ARTICLE 2 : DE DIRE que la présente délibération peut, dans un délai de deux mois, à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Guadeloupe. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Pour expédition conforme au registre des Délibérations.

Certifiée exécutoire, compte tenu de

La transmission en Préfecture le

21 AVR. 2026

Fait à Basse-Terre, le

20 AVR. 2026

L'affichage et/ou la publication le

21 AVR. 2026

Et/ou la notification le

Le Maire,

André ATALLAH



Le Maire

André ATALLAH



